

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 04/11/2013

Date de la convocation:

25/10/2013

Date d'affichage:

28/10/2013

L' an 2013 et le 4 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 47

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, FISCHER Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, GACKEL Didier, HERRMANN Eric, HOCH Georges, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, KLIPFEL Gérard, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, OTT Alexis, PREVOT Dominique, ROBINEAU Pascal, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, SITTER Pierrot, VOGEL Robert

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 145.2013

Vote : A la majorité

Pour : 33

Contre : 2

Abstentions : 3

Mention exécutoire : Non

145.2013 : Finances : création d'un budget annexe zone économique Nord à Woerth.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'acquisition de l'ensemble immobilier dit « star auto » au nord de Woerth,, composé de trois bâtiments principaux dont un bâtiment de bureaux, sur un ensemble de parcelles de l'ordre de 3ha, dans le cadre de la compétence intercommunale de développement économique du territoire, en vue de sa réhabilitation dans le domaine économique,

Considérant le projet d'affectation économique du site, géré sous forme d'EPIC,

Vu l'avis du bureau du 19.08.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. JM Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre et trois abstentions, décide :

Envoyé en préfecture le 21/11/2013
Reçu en préfecture le 21/11/2013
Affiché le 

- De créer un budget annexe spécifique au site industriel à requalifier, appelé budget annexe site économique nord de Woerth, réglementé par l'instruction comptable M14 et soumis au régime de TVA,
- D'ouvrir ce budget annexe à compter de la présente délibération, pour y comptabiliser l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'opération de réhabilitation et affectation économique du site industriel considéré,
- De demander aux services de la trésorerie leur assistance et expertise en vue de la mise en œuvre de ce budget annexe,
- D'autoriser le président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 13/11/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

